

C-58

First Session, Thirty-eighth Parliament,
53-54 Elizabeth II, 2004-2005

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-58

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the
federal public administration for the financial year ending
March 31, 2006

AS PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS
JUNE 14, 2005

C-58

Première session, trente-huitième législature,
53-54 Elizabeth II, 2004-2005

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-58

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration
publique fédérale pendant l'exercice se terminant le
31 mars 2006

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 14 JUIN 2005

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-58

PROJET DE LOI C-58

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2006

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006

MOST GRACIOUS SOVEREIGN,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Preamble

Whereas it appears by message from Her Excellency the Right Honourable Adrienne Clarkson, Governor General of Canada, and the Estimates accompanying that message, that the sums mentioned below are required to defray certain expenses of the federal public administration, not otherwise provided for, for the financial year ending March 31, 2006, and for other purposes connected with the federal public administration;

Attendu qu'il est nécessaire, comme l'indiquent le message de Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada, et le budget des dépenses qui y est joint, d'allouer les crédits ci-dessous précisés pour couvrir certaines dépenses de l'administration publique fédérale faites au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, ainsi qu'à d'autres fins d'administration publique,

May it therefore please Your Majesty, that it may be enacted, and be it enacted by the Queen's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, that:

Il est respectueusement demandé à Votre Majesté de bien vouloir édicter, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ce qui suit :

Short title

1. This Act may be cited as the *Appropriation Act No. 2, 2005-2006*.

1. Titre abrégé : *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*.

Préambule

Titre abrégé

\$66,134,367,170.00
granted for
2005-2006

2. From and out of the Consolidated Revenue Fund, there may be paid and applied a sum not exceeding in the whole sixty-six billion, one hundred and thirty-four million, three hundred and sixty-seven thousand, one hundred and seventy dollars towards defraying the several charges and expenses of the federal public administration not otherwise provided for, and being the aggregate of the total of the amounts of the items set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2006 being the aggregate of the total of the amounts set out in

2. Il peut être prélevé, sur le Trésor, une somme maximale de soixante-six milliards cent trente-quatre millions trois cent soixante-sept mille cent soixante-dix dollars, pour le paiement de plusieurs charges et dépenses de l'administration publique fédérale auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, soit l'ensemble du total des montants des postes inscrits au Budget principal des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2006, obtenu par l'addition du total des postes énoncés à :

66 134 367 170,00 \$
accordés pour
2005-2006

(a) Schedule 1, less the amounts voted by *Appropriation Act No. 1, 2005-2006*.....\$43,533,648,864.24 and
 (b) Schedule 2, less the amounts voted by *Appropriation Act No. 1, 2005-2006*.....\$2,084,439,750.00

a) l'annexe 1, moins les montants votés par la *Loi de crédits n° 1 pour 2005-2006*.....43 533 648 864,24 \$
 b) l'annexe 2, moins les montants votés par la *Loi de crédits n° 1 pour 2005-2006*.....2 084 439 750,00 \$

Purpose and effect of each item

3. (1) The amount authorized by this Act to be paid or applied in respect of an item may be paid or applied only for the purposes and subject to any terms and conditions specified in the item, and the payment or application of any amount pursuant to the item has such operation and effect as may be stated or described in the item.

3. (1) Les crédits autorisés par la présente loi ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions énoncées dans le poste afférent, leur effet restant subordonné aux indications de celui-ci.

Objet et effet de chaque poste

Effective date

(2) The provisions of each item in Schedules 1 and 2 are deemed to have been enacted by Parliament on April 1, 2005.

(2) Les dispositions des postes figurant aux annexes 1 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1^{er} avril 2005.

Prise d'effet

Commitments

4. (1) Where an item in the Estimates referred to in section 2 purports to confer authority to enter into commitments up to an amount stated in the Estimates or increases the amount up to which commitments may be entered into under any other Act or where a commitment is to be entered into under subsection (2), the commitment may be entered into in accordance with the terms of that item or in accordance with subsection (2) if the amount of the commitment proposed to be entered into, together with all previous commitments entered into in accordance with this section or under that other Act, does not exceed the total amount of the commitment authority stated in that item or calculated in accordance with subsection (2).

4. (1) Tout engagement découlant d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou fondé sur le paragraphe (2) – soit censément en ce qui touche l'autorisation correspondante à hauteur du montant qui y est précisé, soit en ce qui concerne l'augmentation du plafond permis sous le régime d'une autre loi – peut être pris conformément aux indications du poste ou à ce paragraphe, pourvu que le total de l'engagement et de ceux qui ont déjà été pris au titre du présent article ou de l'autre loi n'excède pas le plafond fixé par l'autorisation d'engagement à propos de ce poste ou calculé conformément au même paragraphe.

Engagements

Commitments

(2) Where an item in the Estimates referred to in section 2 or a provision of any Act purports to confer authority to spend revenues, commitments may be entered into in accordance with the terms of that item or provision up to an amount equal to the aggregate of
 (a) the amount, if any, appropriated in respect of that item or provision, and
 (b) the amount of revenues actually received or, in the case of an item in the Estimates, the estimated revenues set out in the details related to the item, whichever is greater.

(2) Lorsque l'autorisation de procéder à des dépenses sur des recettes est censée découler d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou de toute autre disposition législative, le plafond des engagements pouvant être pris conformément aux indications de l'un ou l'autre est le chiffre obtenu par l'addition des éléments suivants :
 a) le montant éventuellement voté à l'égard de ce poste ou de cette disposition;
 b) le montant des recettes effectives ou, s'il est supérieur, celui des recettes estimatives correspondant à un poste de ce budget.

Engagements

Adjustment in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 1	<p>5. An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 1 may be charged after the end of the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for the fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.</p>	<p>5. En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 1 après la clôture de l'exercice pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à cet exercice.</p>	Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 1
Adjustments in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 2	<p>6. (1) An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 2 may be charged after the end of the fiscal year that is after the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that second fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for that second fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.</p>	<p>6. (1) En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 2 après la clôture de l'exercice suivant celui pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à ce dernier exercice.</p>	Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 2
Order in which the amounts in Schedule 2 must be expended	<p>(2) Notwithstanding any other provision of this Act, amounts appropriated by this Act and set out in items of Schedule 2 may be paid and applied at any time on or before March 31, 2007, so long as every payment is charged first against the relevant amount appropriated under any Act that is earliest in time until that amount is exhausted, next against the relevant amount appropriated under any other Act, including this Act, that is next in time until that amount is exhausted and so on, and the balance of amounts so appropriated by this Act that have not been charged, subject to the adjustments referred to in section 37 of the <i>Financial Administration Act</i>, lapse at the end of the fiscal year following the fiscal year ending March 31, 2006.</p>	<p>(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2007. Chaque paiement est imputé, selon l'ordre chronologique de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, annulée à la fin de l'exercice qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2006.</p>	Ordre dans lequel les sommes prévues à l'annexe 2 doivent être dépensées
Accounts to be rendered R.S., c. F-11	<p>7. Amounts paid or applied under the authority of this Act shall be accounted for in the Public Accounts in accordance with section 64 of the <i>Financial Administration Act</i>.</p>	<p>7. Les sommes versées ou affectées sous le régime de la présente loi sont inscrites dans les Comptes publics, conformément à l'article 64 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>.</p>	Comptes à rendre L.R., ch. F-11

ANNEXE 1

D'après le Budget principal des dépenses de 2005-2006, le montant accordé est de 43 533 648 864,24 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe, moins le montant de 19 821 465 305,76 \$ affecté à ces postes par la *Loi de crédits n° 1 pour 2005-2006*.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (AFFAIRES ÉTRANGÈRES) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i> (FOREIGN AFFAIRS)		
	MINISTÈRE		
1	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer des hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus perçus au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : la prestation de services aux Centres canadiens d'éducation; des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; des services partagés fournis au ministère du Commerce international; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes	990 882 000	
5	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital	104 992 000	
10	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions, qui peuvent comprendre dans le cadre du Programme de partenariat mondial du Canada (aux termes du <i>Partenariat mondial du G8</i>), des versements en espèces ou de biens, d'équipement et de services en vue de fournir une aide aux pays de l'ancienne Union soviétique, et autorisation de payer des cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées; et autorisation de faire d'autres paiements précisés, en devises des pays indiqués, même si le total de ces paiements est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens établi en octobre 2004 à...	642 872 579	
			1 738 746 579

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (AFFAIRES ÉTRANGÈRES) (suite) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE (FOREIGN AFFAIRS) – Continued		
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
15	Agence canadienne de développement international – Dépenses de fonctionnement et autorisation : a) d'engager des personnes qui travailleront dans les pays en développement et dans les pays en transition; b) de dispenser instruction ou formation à des personnes des pays en développement et des pays en transition, conformément au <i>Règlement sur l'assistance technique</i> , pris par le décret C.P. 1986-993 du 24 avril 1986 (et portant le numéro d'enregistrement DORS/86-475), y compris ses modifications ou tout autre règlement que peut prendre le gouverneur en conseil en ce qui concerne : i) la rémunération payable aux personnes travaillant dans les pays en développement et dans les pays en transition, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, ii) le soutien de personnes des pays en développement et des pays en transition en période d'instruction ou de formation, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, iii) le remboursement des dépenses extraordinaires liées directement ou indirectement au travail des personnes dans les pays en développement et dans les pays en transition, ou à l'instruction ou à la formation de personnes des pays en développement et des pays en transition.....	204 083 000	
20	Agence canadienne de développement international – Subventions et contributions inscrites au Budget des dépenses et paiements aux institutions financières internationales conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à la condition que le montant des contributions puisse être augmenté ou diminué, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux fins d'aide au développement international et d'assistance humanitaire internationale et à d'autres fins précisées, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens, denrées ou services.....	2 256 031 000	
L25	Émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 193 500 000 \$, conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales	1	
L30	Paiement ne devant pas dépasser 2 827 383 \$US à la Banque africaine de développement, même si l'équivalent de cette somme en dollars canadiens évalué à 4 600 000 \$ le 2 septembre 2004 peut varier à la hausse, et émission et paiements de billets à vue non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 1 000 000 \$CAN, conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à titre de souscriptions au capital des institutions financières internationales	4 600 000	
L35	Contributions en termes d'investissements en accord avec la partie 3 de la <i>Loi sur le fonds canadien pour l'Afrique</i>	1	
			2 464 714 002

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<p style="text-align: center;">AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (AFFAIRES ÉTRANGÈRES) (fin) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE (FOREIGN AFFAIRS) – Concluded</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</p>		
40	Versements au Centre de recherches pour le développement international.....		116 086 000
	<p style="text-align: center;">COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE</p>		
45	Commission mixte internationale – Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.....		6 507 000
	<p style="text-align: center;">AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (COMMERCE INTERNATIONAL) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE (INTERNATIONAL TRADE)</p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE</p>		
1	Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus perçus au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : la prestation de services aux Centres canadiens des affaires; les foires et les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements et des publications ministérielles	141 405 000	
5	Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et autorisation de contracter durant l'exercice en cours des engagements ne dépassant pas 30 000 000 \$, aux fins de contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations, en vue de favoriser l'augmentation des exportations canadiennes	10 910 000	
			152 315 000
	<p style="text-align: center;">CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE</p>		
10	Corporation commerciale canadienne – Dépenses du Programme.....		16 399 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (COMMERCE INTERNATIONAL) <i>(suite et fin)</i> FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE (INTERNATIONAL TRADE) – Concluded		
	Secrétariat de l'ALÉNA, SECTION CANADIENNE		
15	Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne – Dépenses du Programme.....		2 750 000
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT		
	MINISTÈRE		
1	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; c) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	568 828 000	
5	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses en capital et a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes.....	22 758 000	
10	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	4 977 915 900	
15	Paiements à la Société canadienne des postes conformément à l'entente entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne des postes dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis destinés au Nord.....	27 600 000	
20	Affaires indiennes et du Nord canadien – Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement	4 958 000	
25	Affaires indiennes et du Nord canadien – Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions	14 844 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>(suite et fin)</i> <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT – Concluded</i>		
	MINISTÈRE <i>(suite et fin)</i>		
L30	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications.....	36 103 000	
L35	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique.....	42 942 000	
			5 695 948 900
	COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES		
40	Commission canadienne des affaires polaires – Dépenses du Programme et contributions.....		895 000
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC <i>ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY OF CANADA FOR THE REGIONS OF QUEBEC</i>		
1	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement.....	34 128 000	
5	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	405 814 000	
			439 942 000
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE <i>ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY</i>		
	MINISTÈRE		
1	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement.....	78 811 000	
5	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	350 119 000	
			428 930 000
	SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON		
10	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton en vertu de la <i>Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton</i>		8 645 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA <i>CANADA CUSTOMS AND REVENUE AGENCY</i>		
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		
10	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales		172 210 000
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>		
	MINISTÈRE		
1	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, et de l'administration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour compenser les dépenses engagées durant l'exercice.....	557 857 000	
5	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital.....	30 631 000	
10	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	371 227 000	
15	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement d'un montant ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme de 1 700 000 000 \$ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et autres prêteurs en vertu du Programme des avances de crédit printanières	1	
20	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, de garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être engagés par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2003) sur l'éthanol de la biomasse	1	
			959 715 002
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT		
25	Commission canadienne du lait – Dépenses du Programme.....		3 202 000
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
30	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions	406 624 000	
35	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses en capital	14 494 000	
			421 118 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE (suite et fin) AGRICULTURE AND AGRI-FOOD – Concluded		
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS		
40	Commission canadienne des grains – Dépenses du Programme.....		5 434 000
	ANCIENS COMBATTANTS VETERANS AFFAIRS		
1	Anciens combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer des travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. 1970, ch. V-4), afin de corriger des déficiences dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède	788 291 000	
5	Anciens combattants – Dépenses en capital.....	32 351 000	
10	Anciens combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor.....	1 986 807 000	
15	Anciens combattants – Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses du fonctionnement.....	8 660 000	
			2 816 109 000
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA OFFICE OF INFRASTRUCTURE OF CANADA		
1	Bureau de l'infrastructure du Canada – Dépenses de fonctionnement	23 314 000	
5	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions.....	769 119 000	
			792 433 000
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CITIZENSHIP AND IMMIGRATION		
	MINISTÈRE		
1	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement	376 517 000	
5	Citoyenneté et Immigration – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions..	422 653 577	
			799 170 577

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION <i>(suite et fin)</i> <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION – Concluded</i>		
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA		
10	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada – Dépenses du Programme		98 601 400
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>TREASURY BOARD</i>		
	SECRÉTARIAT		
1	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les revenus produits durant l'exercice provenant des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor	140 551 000	
5	Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits relativement à la feuille de paye et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les primes attribuées en vertu de la <i>Loi sur les inventions des fonctionnaires</i> ; autorisation de réemployer toutes les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paye, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	750 000 000	
10	Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada	16 050 000	
20	Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	1 653 700 000	
			2 560 301 000
	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA		
25	École de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme et contributions		48 670 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL DU TRÉSOR (suite et fin) <i>TREASURY BOARD – Concluded</i>		
	AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA		
30	Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada – Dépenses de fonctionnement.....	62 084 000	
35	Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada – Contributions.....	16 200 000	
			78 284 000
	CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i>		
	MINISTÈRE		
1	Conseil privé – Dépenses du programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an; et la subvention inscrite au Budget des dépenses.....		125 413 000
	SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES		
5	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes – Dépenses du Programme.....		5 893 000
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS		
10	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports – Dépenses du Programme.....		24 039 000
	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS		
15	Directeur général des élections – Dépenses du Programme		20 231 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL PRIVÉ (suite et fin) PRIVY COUNCIL – Concluded		
	COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES		
20	Commissaire aux langues officielles – Dépenses du Programme.....		16 279 000
	TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE		
25	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie – Dépenses du Programme.....		4 552 000
	COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
30	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité – Dépenses du Programme.....		2 500 000
	DÉFENSE NATIONALE NATIONAL DEFENCE		
	MINISTÈRE		
1	Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 22 798 216 658 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 10 100 000 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre de ces crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces administrations; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l'un ou l'autre de ces crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations, et autorisation, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de dépenser les revenus de l'exercice pour n'importe lequel de ces crédits.....	9 861 479 000	
5	Défense nationale – Dépenses en capital	2 247 930 000	
10	Défense nationale – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions aux budgets militaires, au programme d'infrastructure commun et au système aéroporté de détection lointaine et de contrôle aérien de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , transfert de matériel et d'équipement de défense, prestation de services et fourniture d'installations aux fins de défense.....	187 818 658	
			12 297 227 658

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	DÉFENSE NATIONALE (<i>suite et fin</i>) <i>NATIONAL DEFENCE – Concluded</i>		
	COMITÉ DES GRIEFS DES FORCES CANADIENNES		
15	Comité des griefs des Forces canadiennes – Dépenses du Programme		5 608 000
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE		
20	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme		3 791 000
	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (DÉVELOPPEMENT SOCIAL) <i>HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT (SOCIAL DEVELOPMENT)</i>		
1	Développement des ressources humaines – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte d'assurance-emploi	244 014 000	
5	Développement des ressources humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	280 767 000	
			524 781 000
	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN <i>WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION</i>		
1	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement	39 958 000	
5	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	347 971 000	
			387 929 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1	Environnement – Dépenses de fonctionnement et : <i>a) dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle et de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean;</i> <i>b) autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions mentionnées à l'alinéa a) peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer;</i> <i>c) dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau;</i> <i>d) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario;</i> <i>e) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais des levés hydrométriques que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur;</i> <i>f) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, autorisation de dépenser au cours du présent exercice les revenus de l'exercice générés par les activités du Ministère financées à même ce crédit</i>	671 527 000	
5	Environnement – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral.....	31 240 000	
10	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	55 654 000	
			758 421 000
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
15	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme, contributions et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice générés par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale	15 744 000
	FINANCES <i>FINANCE</i>		
	MINISTÈRE		
1	Finances – Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice .	84 048 000	
5	Finances – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	944 000 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<i>FINANCES (suite et fin)</i> <i>FINANCE – Concluded</i>		
	<i>MINISTÈRE (suite et fin)</i>		
10	Finances – Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux – Paiements au gouvernement de chaque territoire calculés et rajustés, y compris les rajustements aux paiements afférents aux exercices précédents, conformément aux accords conclus par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et le ministre des Finances du territoire concerné; et autorisation de paiements provisoires pour l'exercice en cours au gouvernement de chaque territoire avant la signature d'un tel accord, le montant total payable en vertu de l'accord devant être réduit du total des paiements provisoires versés au gouvernement territorial concerné pour l'exercice en cours	1 800 000 000	
L15	Finances – Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 318 270 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement.....	1	
			2 828 048 001
	VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL		
20	Vérificateur général – Dépenses du Programme et contributions.....		62 957 000
	TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR		
25	Tribunal canadien du commerce extérieur – Dépenses du Programme		8 170 000
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA		
30	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme		27 663 000
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		
35	Bureau du surintendant des institutions financières – Dépenses du Programme		755 000
	GOUVERNEUR GÉNÉRAL <i>GOVERNOR GENERAL</i>		
1	Gouverneur général – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général.....		16 702 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>		
	MINISTÈRE		
1	Industrie – Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les revenus, perçus au cours d'un exercice, qui ont trait à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et ceux qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies	382 308 000	
5	Industrie – Dépenses en capital	3 851 000	
10	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	774 926 000	
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
			1 161 885 000
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
25	Agence spatiale canadienne – Dépenses de fonctionnement	173 408 000	
30	Agence spatiale canadienne – Dépenses en capital.....	105 386 000	
35	Agence spatiale canadienne – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions..	53 275 000	
			332 069 000
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME		
40	Commission canadienne du tourisme – Dépenses du Programme.....		78 823 000
	TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE		
45	Tribunal de la concurrence – Dépenses du Programme.....		1 473 000
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR		
50	Commission du droit d'auteur – Dépenses du Programme.....		2 206 000
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
55	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement.....	356 428 000	
60	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital	53 919 000	
65	Conseil national de recherches du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	113 760 000	
			524 107 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE (suite et fin) <i>INDUSTRY – Concluded</i>		
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
70	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement.....	32 761 000	
75	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses	792 740 000	
			825 501 000
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
80	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement	18 491 000	
85	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses ..	526 627 000	
			545 118 000
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES		
90	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		6 924 000
	STATISTIQUE CANADA		
95	Statistique Canada – Dépenses du Programme, contributions et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice		442 199 000
	JUSTICE <i>JUSTICE</i>		
	MINISTÈRE		
1	Justice – Dépenses de fonctionnement	517 577 000	
5	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	329 228 000	
			846 805 000
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE		
10	Commission canadienne des droits de la personne – Dépenses du Programme		20 089 000
	TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
15	Tribunal canadien des droits de la personne – Dépenses du Programme		4 324 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<i>JUSTICE (suite et fin)</i> <i>JUSTICE – Concluded</i>		
	COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE		
20	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus de l'année générés par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire..	7 186 000	
25	Commissaire à la magistrature fédérale – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement.....	1 575 000	
			8 761 000
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
30	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme		47 175 000
	COMMISSION DU DROIT DU CANADA		
35	Commission du droit du Canada – Dépenses du Programme		2 970 000
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA		
40	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses de fonctionnement	4 813 000	
45	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses de fonctionnement	3 925 000	
			8 738 000
	COUR SUPRÊME DU CANADA		
50	Cour suprême du Canada – Dépenses du Programme		20 127 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PARLEMENT <i>PARLIAMENT</i>		
	SÉNAT		
1	Sénat – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et subventions inscrites au Budget des dépenses et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les revenus perçus, inhérents aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice		50 950 550
	CHAMBRE DES COMMUNES		
5	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement au lieu d'une résidence pour le président de la Chambre des communes et au lieu d'un appartement pour le vice-président, les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les revenus de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes		241 595 340
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT		
10	Bibliothèque du Parlement – Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les revenus produits durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement.....		27 733 000
	COMMISSARIAT À L'ÉTHIQUE		
15	Commissariat à l'éthique – Dépenses du Programme.....		4 089 000
	PATRIMOINE CANADIEN <i>CANADIAN HERITAGE</i>		
	MINISTÈRE		
1	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus produits au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Service de transport des expositions et le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	227 800 000	
5	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	862 626 000	
L10	Prêts à des établissements et à des administrations sis au Canada, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux fins prévues à l'article 35 de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i> (L.R. 1985, ch. C-51)	10 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued		1 090 436 000
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
15	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi		150 173 250
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
20	Paiements à la Société Radio-Canada pour couvrir les dépenses de fonctionnement de son service de radiodiffusion	886 904 000	
25	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	
30	Paiements à la Société Radio-Canada pour couvrir les dépenses en capital de son service de radiodiffusion	91 510 000	
			982 414 000
	MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS		
35	Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		58 698 000
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
40	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		55 569 000
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES		
45	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours de l'exercice des revenus provenant : a) de la fourniture de services de réglementation aux compagnies de télécommunications en vertu du <i>Règlement de 1995 sur les droits de télécommunication</i> ; b) des droits de radiodiffusion et des autres activités connexes, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor		1

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued		
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
50	Bibliothèque et archives du Canada – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus produits pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction.....		81 608 000
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
55	Paiements à la Société du Centre national des Arts.....		31 224 000
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX		
60	Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme.....		6 867 000
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
65	Paiement à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement	66 494 000	
70	Paiement à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital.....	22 063 000	
			88 557 000
	OFFICE NATIONAL DU FILM		
75	Fonds renouvelable de l'Office national du film – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		62 948 000
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
80	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	36 469 000	
85	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection	8 000 000	
			44 469 000
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
90	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		24 446 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (<i>fin</i>) CANADIAN HERITAGE – Concluded		
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
95	Commission de la fonction publique – Dépenses du Programme.....		76 791 000
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE		
100	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme ..		9 269 000
	TRIBUNAL DE LA DOTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
105	Tribunal de la dotation de la fonction publique – Dépenses du Programme		3 776 000
	CONDITION FÉMININE – BUREAU DE LA COORDONNATRICE		
110	Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Dépenses de fonctionnement	11 278 000	
115	Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Subventions inscrites au Budget des dépenses	10 750 000	
			22 028 000
	TÉLÉFILM CANADA		
120	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		123 874 000
	PÊCHES ET OCÉANS FISHERIES AND OCEANS		
1	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) autorisation de dépenser les revenus produits dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne	1 029 432 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PÊCHES ET OCÉANS (<i>suite et fin</i>) <i>FISHERIES AND OCEANS – Concluded</i>		
5	Pêches et Océans – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale.....	175 293 000	
10	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	119 785 000	
			1 324 510 000
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte d'assurance-emploi.....	266 045 000	
5	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	839 664 000	
			1 105 709 000
	CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS INDUSTRIELLES		
10	Conseil canadien des relations industrielles – Dépenses du Programme.....		10 344 000
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
15	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>		2 224 712 000
	TRIBUNAL CANADIEN DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ARTISTES-PRODUCTEURS		
20	Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs – Dépenses du Programme.....		1 665 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>(suite et fin)</i> <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT – Concluded</i>		
	CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
25	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Dépenses du Programme		3 498 000
	RESSOURCES NATURELLES <i>NATURAL RESOURCES</i>		
	MINISTÈRE		
1	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus reçus pendant l'exercice par suite de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités du Ministère	587 104 000	
5	Ressources naturelles – Dépenses en capital.....	7 701 000	
10	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	297 989 000	
			892 794 000
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE		
15	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		98 838 000
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE		
20	Commission canadienne de sûreté nucléaire – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		58 713 000
	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON		
25	Paiements à la Société de développement du Cap-Breton pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....		56 905 000
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
30	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme.....		33 341 000
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD		
35	Administration du pipe-line du Nord – Dépenses du Programme		1 252 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ HEALTH		
	MINISTÈRE		
1	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux	1 552 618 475	
5	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	1 201 793 555	2 754 412 030
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
10	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement	37 910 000	
15	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses .	734 660 000	772 570 000
	CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES		
20	Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses – Dépenses du Programme		2 897 000
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS		
25	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés – Dépenses du Programme.....		3 848 000
	AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
30	Agence de santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisations de dépenser les revenus pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits	234 719 000	
35	Agence de santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	164 009 000	398 728 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SOLLICITEUR GÉNÉRAL (SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE) <i>SOLICITOR GENERAL</i> (PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS)		
	MINISTÈRE		
1	Solliciteur général – Dépenses de fonctionnement	85 968 000	
5	Solliciteur général – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	335 437 000	
			421 405 000
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA		
10	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'année en cours les revenus perçus pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence.....	863 931 000	
15	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital	32 297 000	
			896 228 000
	CENTRE CANADIEN DES ARMES À FEU		
20	Centre canadien des armes à feu – Dépenses de fonctionnement, excluant celles pour les activités et les fonctions d'enregistrement	49 564 000	
25	Centre canadien des armes à feu – Dépenses de fonctionnement au titre des activités et des fonctions d'enregistrement.....	14 550 000	
30	Centre canadien des armes à feu – Contributions	14 000 000	
			78 114 000
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
35	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme	259 097 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SOLLICITEUR GÉNÉRAL (SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE) (suite) SOLICITOR GENERAL (PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS) – Continued		
	SERVICE CORRECTIONNEL		
40	Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et <i>a)</i> autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse; <i>b)</i> autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus; <i>c)</i> paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux; <i>d)</i> autorisation au Solliciteur général du Canada, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements.....	1 296 362 000	
45	Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses en capital, y compris les paiements : <i>a)</i> aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi; <i>b)</i> aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations	138 217 000	1 434 579 000
	COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES		
50	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme	27 506 000
	BUREAU DU CANADA SUR LE RÈGLEMENT DES QUESTIONS DES PENSIONNATS AUTOCHTONES		
55	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Dépenses du Programme et contributions	115 095 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SOLLICITEUR GÉNÉRAL (SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE) (<i>fin</i>) SOLICITOR GENERAL (PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS) – <i>Concluded</i>		
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL		
60	Bureau de l'enquêteur correctionnel – Dépenses du Programme		2 558 000
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
65	Application de la loi – Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice	1 258 951 000	
70	Application de la loi – Dépenses en capital	197 988 000	
75	Application de la loi – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	43 645 880	
			1 500 584 880
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
80	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		772 000
	COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
85	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		4 164 000
	TRANSPORTS TRANSPORT		
	MINISTÈRE		
1	Transports – Dépenses de fonctionnement et a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) autorisation de dépenser les revenus de l'exercice	197 377 000	
5	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales ou des entrepreneurs privés	74 790 000	
10	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	417 299 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS (<i>suite et fin</i>) <i>TRANSPORT – Concluded</i>		
	MINISTÈRE		
15	Paiements à la Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal.....	32 188 000	
20	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement : a) aux frais de la direction de cette société; paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve; b) aux paiements à l'égard des frais engagés par la société pour assurer des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations à ses employés lorsque ces frais sont engagés par suite de la réduction du personnel ou de l'interruption ou de la diminution d'un service.....	24 533 000	
25	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	169 001 000	
30	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....	438 400 000	
			1 353 588 000
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA		
35	Office des transports du Canada – Dépenses du Programme.....		20 971 000
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA		
40	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme.....		1 173 000
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX <i>PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES</i>		
1	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> , et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux.....	2 078 348 000	

ANNEXE 1 (fin)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX <i>(suite et fin)</i> PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES – <i>Concluded</i>		
5	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.....	327 924 000	
10	Travaux publics et Services gouvernementaux – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	7 632 000	
			2 413 904 000
			63 355 114 170

ANNEXE 2

D'après le Budget principal des dépenses de 2005-2006, le montant accordé est de 2 084 439 750,00 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe, moins le montant de 694 813 250,00 \$ affecté à ces postes par la *Loi de crédits n° 1 pour 2005-2006*.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, pouvant être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant se terminant le 31 mars, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA <i>CANADA CUSTOMS AND REVENUE AGENCY</i>		
	MINISTÈRE		
1	Agence des douanes et du revenu du Canada – Dépenses de fonctionnement et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 317 891 000	
5	Agence des douanes et du revenu du Canada – Contributions	115 000 000	
			2 432 891 000
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>		
	AGENCE PARCS CANADA		
20	Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	344 562 000	
25	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	1 800 000	
			346 362 000
			2 779 253 000